

C.H.S.C.T.
DU 24 AVRIL 2018 A 13H45

Compte-rendu

Représentants titulaires présents :

- collectivité : JOULAUD Françoise, LE GOFF Janine, COADOU Thierry, GRASLAND Lillane
- personnel : BAGOT Solenn, PANGUI Jean-Paul, HUAULME Franck, MAUNET Philippe

Représentant(s) titulaire(s) excusé(s) :

- collectivité : aucun
- personnel : aucun

Représentant(s) suppléant(s) présent(s) :

- collectivité : aucun
- personnel : aucun

ORDRE DU JOUR

- **visite des locaux du pôle « technique »**
- **formation hygiène, sécurité et conditions de travail : bilan 2017 et besoins 2018**
- **visites médicales 2018**
- **questions diverses**

La séance a débuté par le point portant sur le bilan des formations sur la thématique hygiène, sécurité et prévention de l'année 2017. A savoir, 1 agent sur 3 est parti sur ce type de formation en 2017, soit 6 jours sur un total de 28.5 jours, répartis de la manière suivante :

- formation 1^{er} secours : 4 jours pour 4 agents ;
- formation prévention troubles musculo squelettiques : 2 jours pour 1 agent.

Pour l'année 2018, 10 agents ont exprimé des besoins en formation hygiène, sécurité et prévention, à savoir :

- rappel 1^{er} secours : 3 agents ;
- prévention troubles musculo squelettiques : 2 agents ;
- incendie : 2 agents ;
- rappel hygiène : 1 agent ;
- sécurité : 3 agents.

Dans le prolongement, une information sur le nombre et la durée des accidents (accident service/travail) a été communiquée avec quelques observations sur la typologie :

▪ 2016 : 4 agents concernés pour 111 jours d'arrêts

soit :

- 1 agent « prévention matériel » = 19 jours
- 3 agents « prévention postures /chutes et TMS » = 92 jours

▪ 2017 : 3 agents concernés pour 26 jours d'arrêts

soit :

- 1 agent « prévention matériel » = 16 jours
- 1 agent « prévention postures /chutes et TMS » = 8 jours
- 1 agent « travail extérieur » = 2 jours

La question du port d'une tenue d'été a été soulevée et plus précisément du port du short et d'équipements de protection contre le soleil (lunette, chapeau, casquette...). Une adéquation avec les règles d'hygiène et de sécurité est obligatoire (cf. volet « équipements de protection et vêtements de travail » du règlement intérieur hygiène et sécurité en vigueur).

Le C.H.S.C.T. a également été informé que la pénurie médicale et les demandes de revalorisations des conditions de travail des membres de la commission de réforme départementale ont conduit à la suspension des séances de cette instance, à compter du 23 avril 2018, dans l'attente de solutions aux problèmes.

Pour mémoire, une commission de réforme est instituée par département sur arrêté du Préfet et le centre de gestion en assure le secrétariat. C'est une instance paritaire (2 praticiens de médecine générale/spécialiste, 2 représentants de l'administration et 2 représentants du personnel), consultée pour avis pour les agents relevant de la CNRACL, sur les imputabilités des accidents et des maladies professionnelles, les allocations temporaires d'invalidité et les mises en retraite pour invalidité.

Pour rappel, le médecin de médecine préventive est chargé d'apprécier la compatibilité des conditions de travail liées au poste de travail occupé par l'agent avec son état de santé. Il lui revient également de prévenir les risques professionnels en milieu de travail.

Les visites médicales pour l'année 2018 dites « visites médicales périodiques » sont remplacées par des « entretiens infirmiers » qui auront lieu à Pacé, les 2, 3 et 18 mai 2018 et non plus dans nos locaux.

Ce changement de localisation est lié à un choix de la médecine professionnelle du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine auquel nous sommes rattachés de manière facultative.

Le souhait étant d'accentuer la rationalisation des entretiens médicaux périodiques pour accorder plus d'importance aux agents en situation médicale particulière. Le choix a été donc fait de ne plus offrir un service historique de très grande proximité, aussi des regroupements ont dû être établis sur des critères de distance avec en moyenne une quinzaine de kilomètres par rapport au lieu d'exercice (favoriser le covoiturage).

Les plannings proposés sur plusieurs jours et les plages horaires doivent permettre de concilier les contraintes de service. Les créneaux proposés cette année se dérouleront pour certains pendant les vacances scolaires, pour assurer une continuité du suivi médical de près de 12 000 agents des 590 collectivités adhérentes. Aussi, la priorité est donnée aux collectivités qui ont des effectifs importants pour minimiser l'impact sur l'organisation du travail. Toutefois, il est souligné que les créneaux proposés ne seront pas systématiquement aux mêmes périodes pour les prochaines visites.

A titre informatif : 10 visites médicales d'embauche prévues et 31 agents concernés par les entretiens infirmiers, mais seulement 20 agents se sont positionnés sur les créneaux proposés via le Doodle mise en place.

La séance du C.H.S.C.T. s'est conclue par la visite des différents locaux utilisés par les agents qui composent le pôle « technique ».

Un bel environnement de travail peut être surdimensionné au vu de nombreux espaces :

- sous utilisés ou très ponctuellement : salles/bureaux, toilettes et vestiaires ;
- en doublon : salle de pause (rdc et 1^{er} étage) ;
- non affectés à l'usage prévu initialement : bureau en lieu de stockage de fournitures administratives (papier, étagères...).

La mutualisation des lieux de stockage est une piste pour les pôles/services, aussi le pôle technique peut apporter une réponse tant pour un stockage définitif (archivage), que pour un stockage temporaire (saisonnalité de certaines activités).

La prochaine séance du C.H.S.C.T. est fixée à la rentrée 2018, sur le « terrain de travail » des agents du service espaces verts ou propreté.

Fin de la séance à 16h.

Fait le 24 mai 2018,
La Présidente,

Le Secrétaire,

JOULAUD Françoise,
Conseillère déléguée aux ressources humaines

